



Expertise comptable - Conseil - Audit

## **DIOCESAINE DU MANS**

Association culturelle déclarée à la préfecture  
de la Sarthe le 1<sup>er</sup> septembre 1925  
Siège social : Evêché du Mans  
1 place du Cardinal Grente  
72016 LE MANS CEDEX 2

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

\*\*\*\*\*

 **Des experts à votre service.**

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE** inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :  
Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
membre de la Compagnie Régionale  
Ouest-Atlantique

**SIÈGE SOCIAL :**  
Parc Technopole - Rue Albert Einstein  
53810 CHANGE

**ADRESSE POSTALE :** Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 114 400 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

**DIOCESAINE DU MANS**  
Association culturelle déclarée à la préfecture  
de la Sarthe le 1<sup>er</sup> septembre 1925  
Siège social : Evêché du Mans  
1 place du Cardinal Grente  
72016 LE MANS CEDEX 2

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

\*\*\*\*\*

Aux membres de l'association DIOCESAINE DU MANS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DIOCESAINE DU MANS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la correcte application du plan comptable spécifique aux associations diocésaines par la conférence des Evêques de France.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE MACE, le 8 juin 2023

**FITECO**,  
Commissaire aux Comptes



Arnaud MANSON  
Associé

**DIOCESAINE DU MANS**  
Association culturelle déclarée à la préfecture  
de la Sarthe le 1<sup>er</sup> septembre 1925  
Siège social : Evêché du Mans  
1 place du Cardinal Grente  
72016 LE MANS CEDEX 2

---

**COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2022

\*\*\*\*\*

## ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS

BILAN ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT. PROV.	MONTANT NET	EXERCICE N-1
	2 022			2 021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Donation temporaire d'usufruit				
Concession, brevets, licences, marques, procédés,	8 699	-8 532	167	0
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Sous-total immobilisations incorporelles</b>	<b>8 699</b>	<b>-8 532</b>	<b>167</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	337 478	0	337 478	342 814
Autres Immeubles	12 272 264	-4 125 629	8 146 635	8 443 078
Aménagements	6 346 751	-3 928 425	2 418 326	2 220 796
Constructions sur sol d'autrui	77 698	-77 698	0	0
Installations techniques, Matériel et Outillage	214 020	-163 119	50 901	58 406
Autres immobilisations corporelles	1 359 713	-1 074 551	285 162	281 128
Immobilisations corporelles en cours	21 749	0	21 749	16 605
Avances et acomptes sur immob.	8 665	0	8 665	9 461
<b>Sous total immobilisations corporelles</b>	<b>20 638 338</b>	<b>-9 369 422</b>	<b>11 268 916</b>	<b>11 372 288</b>
<b>Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés</b>				
<b>Sous total biens reçus pas legs et donations</b>	<b>76 534</b>	<b>0</b>	<b>76 534</b>	<b>190 051</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 645 844	0	2 645 844	843 987
Prêts	105 111	0	105 111	115 556
Autres immobilisations financières	7 407	0	7 407	7 827
<b>Sous total immobilisations financières</b>	<b>2 758 362</b>	<b>0</b>	<b>2 758 362</b>	<b>967 370</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATION ( I )</b>	<b>23 481 933</b>	<b>-9 377 954</b>	<b>14 103 979</b>	<b>12 529 709</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>	<b>21 218</b>	<b>0</b>	<b>21 218</b>	<b>16 586</b>
<b>Créances d'exploitation</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 363	0	8 363	16 719
Créances clients, usagers, et comptes rattachés	6 107	0	6 107	9 279
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	282 761	0	282 761	535 210
<b>Sous total créances d'exploitation</b>	<b>297 231</b>	<b>0</b>	<b>297 231</b>	<b>561 208</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>19 194 761</b>	<b>-124 010</b>	<b>19 070 751</b>	<b>19 584 394</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>2 311 051</b>	<b>0</b>	<b>2 311 051</b>	<b>3 737 397</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>84 837</b>		<b>84 837</b>	<b>23 290</b>
<b>TOTAL ACTIFS CIRCULANTS ( II )</b>	<b>21 909 098</b>	<b>-124 010</b>	<b>21 785 088</b>	<b>23 922 875</b>
<b>CHARGES A REPARTIR/PLUS. EXERCICES ( III )</b>				
<b>PRIMES REMBOURSEM. OBLIGATIONS ( IV )</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF ( V )</b>				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I+II+III+IV+V )</b>	<b>45 391 031</b>	<b>-9 501 964</b>	<b>35 889 067</b>	<b>36 452 584</b>

## ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS

BILAN PASSIF	EXERCICE 31/12/22	EXERCICE 31/12/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise:		
Fonds propres statutaires	4 875 290	4 855 023
Fonds propres complémentaires	931 600	931 600
Fonds propres avec droit de reprise:		
Fonds Statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	4 483 668	4 503 935
Report à nouveau	22 822 767	21 512 606
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 403	1 310 124
<b>Situation nette</b>	<b>33 085 922</b>	<b>33 113 288</b>
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES ( I )</b>	<b>33 085 922</b>	<b>33 113 288</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donation	218 973	537 363
Fonds dédiés	15 600	15 600
<b>TOTAL DES FONDS REPORTEES ET DEDIES ( II )</b>	<b>234 573</b>	<b>552 963</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	357 156	411 634
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ( III )</b>	<b>357 156</b>	<b>411 634</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunt auprès des établissements de cré	373 761	446 459
Emprunt et dettes financières diverses	667 617	746 435
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 291	121 745
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	215 018	313 564
Dettes sur immob. et comptes rattachés		
Autres dettes	780 633	736 591
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 096	9 905
<b>TOTAL DETTES ( IV )</b>	<b>2 211 416</b>	<b>2 374 699</b>
Ecart de conversion passif ( V )	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>35 889 067</b>	<b>36 452 584</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour Fitéco  
le chargé du mandat

## ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 31/12/22	EXERCICE 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Cotisations	1 722	1 650
Ventes de biens et services	536 587	316 010
ventes de biens	111 355	102 529
ventes de prestations de services	425 232	213 481
Produits de tiers financeurs	4 303 704	5 658 006
Concours publics et subventions d'exploitation	11 589	14 333
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public	4 171 668	5 520 340
Dons manuels	3 764 920	3 518 380
Mécénat	0	0
Legs, donations et assurances vies	406 748	2 001 960
Contributions financières	120 447	123 333
Reprise sur amort. et transferts de charges	137 165	88 984
Utilisations des fonds dédiés	5 664	1 135
Autres produits	485 801	461 235
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION ( I )</b>	<b>5 470 643</b>	<b>6 527 020</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achats de marchandises	374 182	152 826
Variation de stock	-3 668	2 452
Autres achats et charges externes	1 928 274	1 795 418
Aides financières		
Impôts taxes et versements assimilés	245 989	254 027
Salaires et traitements	1 633 198	1 599 182
Charges sociales	689 188	668 229
Dotations aux amortissements et aux provisions	698 985	688 604
Report en fonds dédié	84 863	7 330
Autres charges	297 292	374 774
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION ( II )</b>	<b>5 948 303</b>	<b>5 542 842</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-477 660</b>	<b>984 178</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	425 970	567 711
Reprise/Prov. et transferts charges	3 303	8 292
Différences positives de change		
Produits nets/Cession valeurs mobilières	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( III )</b>	<b>429 273</b>	<b>576 003</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations amortissements/provisions	124 010	3 303
Intérêts et charges assimilées	49 638	10 400
Différences négatives de change		
Charges/cession valeurs mob. placement	422	0
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES ( IV )</b>	<b>174 070</b>	<b>13 703</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>255 203</b>	<b>562 300</b>

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 31/12/22	EXERCICE 31/12/21
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-222 457</b>	<b>1 546 478</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	653 269	90 032
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( V )</b>	<b>653 269</b>	<b>90 032</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	249 204	257 889
Dotations aux amort. aux dépréciations et aux provisions	200 000	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ( VI )</b>	<b>449 204</b>	<b>257 889</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>204 065</b>	<b>-167 857</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 012	68 498
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>6 938 256</b>	<b>8 347 491</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>6 965 659</b>	<b>7 037 368</b>
<b>EXEDENTS OU DEFICIT</b>	<b>-27 403</b>	<b>1 310 123</b>

**PERIMETRE DE CONSOLIDATION  
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

**Informations sur le périmètre des comptes**

L'administration diocésaine est une association culturelle.

Faisant suite aux nouvelles obligations découlant de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du Décret n° 2007-644 du 30 avril 2007, les comptes de l'Association Diocésaine du Mans intègrent l'ensemble des entités du premier cercle du Diocèse, tels que définis par le Secrétariat Général de la Conférence des Evêques de France (c'est à dire la structure associative de droit français chargée depuis 1925 de couvrir toutes les activités culturelles du diocèse).

Ainsi, les comptes annuels 2022 de l'Association Diocésaine du Mans intègre :

- L'Administration diocésaine,
- 61 paroisses,
- 3 doyennés,
- 17 services diocésains,

Sont exclues les activités diocésaines supportées par d'autres structures juridiques : association loi de 1901 ou Société civile immobilière.

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Evènements survenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la date d'arrêté des comptes**

Monseigneur Yves LE SAUX, évêque du diocèse du Mans, et président de l'association diocésaine du Mans, a été nommé évêque d'Annecy le 27 juin 2022 et installé à Annecy le 21 août 2022. Conformément aux statuts de l'association diocésaine du Mans, l'Abbé Grégoire CADOR a été nommé administrateur diocésain, dans l'attente de la nomination d'un nouvel évêque.

Sur le dernier trimestre 2022, la Conférence des Evêques de France a informé les économistes diocésains que les diocèses de France devront apporter une contribution financière supplémentaire pour abonder au fonds de secours et de lutte contre les abus sur les mineurs (SELAM). Compte tenu des éléments fournis par la CEF, nous avons provisionné une contribution à hauteur de 200 000 euros au 31/12/2022. Cette aide financière devra faire l'objet d'une approbation en conseil d'administration.

### **Evènements survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes**

Monseigneur Jean-Pierre VUILLEMIN a été nommé évêque du Mans le 3 avril 2023 et installé le 21 mai 2023. Conformément au statut de l'association diocésaine du Mans, il en devient le Président.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice comptable 2022 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'est terminé le 31 décembre 2022, soit une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2018-06, suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect de prudence et conformément aux hypothèses de base :

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés, conformément au plan comptable général ANC n°2014-03 en tenant compte des dispositions du règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour leur exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Il n'y a pas eu de changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, nous avons reclassé en immobilisation financière les investissements type SCI/SCPI dans la mesure où ils sont destinés à être conservés au moins 4-5 ans. Sur les années précédentes, ces investissements étaient en trésorerie. Le montant s'élève à 1 963 114 euros.

### **PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION RETENUES**

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### **Les règles d'amortissements sont les suivantes :**

Constructions	
- Structure	de 40 à 80 ans
- Toiture	de 25 à 60 ans
- Agencements et installations	de 10 à 25 ans
- Chauffage, installations électriques	de 10 à 15 ans
- Matériels et outillages	de 3 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau	de 3 à 10 ans

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)**

Les biens immobiliers acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et dont le coût historique est supérieur à 75 K€, ainsi que l'ensemble des biens immobiliers acquis à partir de cette date, ont fait l'objet d'une décomposition selon les modalités suivantes (hors cas particuliers) :

Répartition de la valeur d'acquisition :

	Maison	Appartements
Terrain	10 %	
Structure	65 %	85 %
Toiture	10 %	
Agencements et installations	10 %	10 %
Chauffage et install. Électriques	5 %	5 %

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association a été en mesure de définir des immobilisations décomposables (principalement des constructions) et a procédé à leur décomposition selon les référentiels applicables en fonction de la destination des biens concernés.

- Immobilisations non décomposables : l'association a opté pour l'amortissement des immobilisations sur les durées réelles d'utilisation pour l'amortissement des biens non décomposés.

### **Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

Les placements sont inscrits dans les comptes pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant les prix indiqués sur la dernière facture reçue du fournisseur tant au niveau des marchandises que des autres approvisionnements (emballages).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS - 2022**

	début exercice	Acquisition	Transfert	Cession	Fin exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>6 444</b>	<b>2 255</b>			<b>8 699</b>
Logiciels informatiques	6 444	2 255			8 699
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>20 157 342</b>	<b>603 363</b>		<b>122 367</b>	<b>20 638 338</b>
Terrains	342 814			5 336	337 478
Constructions et autres immeubles	12 376 456	21 527		48 021	12 349 962
Agencements, aménag	5 900 087	483 319	24 066	60 721	6 346 751
inst. Tech. Matériel et outillage	212 260	8 691		6 931	214 020
Autres immobilisations corporelles	1 299 659	61 412		1 358	1 359 713
Immobilisations en cours	16 605	19 749	-14 605		21 749
Avances et Acomptes	9 461	8 665	-9 461		8 665
<b>Biens recus et destinés à être cédés</b>	<b>190 050</b>			<b>113 516</b>	<b>76 534</b>
Biens reçus legs/donations	190 050			113 516	76 534
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>969 031</b>	<b>12 273</b>	<b>1 963 114</b>	<b>186 056</b>	<b>2 758 362</b>
Participations	172 537			161 257	11 280
Titres immobilisés	671 450				671 450
titres immobilisés / SCI Placements			1 963 114		1 963 114
Prêts	117 217	12 273		24 379	105 111
Dépôts et cautionnements	7 827			420	7 407
<b>Total</b>	<b>21 322 867</b>	<b>617 891</b>	<b>1 963 114</b>	<b>421 939</b>	<b>23 481 933</b>

**ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS**

**TABLEAU DES AMORTISSEMENT - 2022**

	début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>6 444</b>	<b>2 088</b>		<b>8 532</b>
Logiciels informatiques	6 444	2 088		8 532
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>8 785 055</b>	<b>696 895</b>	<b>112 527</b>	<b>9 369 423</b>
Terrains				
Constructions	1 294 463	255 310		1 549 773
Locaux culturels Eglise	32 261	3 474		35 735
Autres immeubles	2 528 956	59 186	48 021	2 540 121
Agencements, aménag	3 756 952	305 573	56 439	4 006 086
Matériel et outillage	153 862	15 972	6 707	163 127
Matériel de transport	70 643	3 360		74 003
Matériel bureau et informat.	684 305	31 288	1 360	714 233
Mobilier de bureau	263 613	22 732		286 345
<b>Total</b>	<b>8 791 499</b>	<b>698 983</b>	<b>112 527</b>	<b>9 377 955</b>

Le Commissaire aux Comptes  
pour Fitéco  
le chargé du mandat

## TABLEAU DES PROVISIONS - 2022

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	411 634	200 000	254 478	357 156
Provision pour dépréciation des comptes clients				
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	3 303	124 010	3 303	124 010
<b>Total</b>	<b>414 937</b>	<b>324 010</b>	<b>257 781</b>	<b>481 166</b>

Valeurs mobilières de placement :

Les moins values latentes sur les capitaux investis, dont le capital est garanti, ne sont pas constatées.

Provision pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges comprennent une provision pour charges sur legs à hauteur de 157 156 euros et une provision pour charges à payer (Dotation au fonds Selam) de 200 000 euros.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES - 2022

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture de l'exercice
		Montant	Montant	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	5 786 623		20 267		5 806 890
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 503 935			20 267	4 483 668
Report à nouveau	21 512 606	1 310 123			22 822 767
Excédent ou déficit de l'exercice	1 310 123	-1 310 123		27 403	-27 403
<b>Situation nette</b>	<b>33 113 287</b>		<b>20 267</b>	<b>47 670</b>	<b>33 085 922</b>
Fonds dédiés	552 963		195 160	513 550	234 573
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	411 634		200 000	254 478	357 156
<b>TOTAL</b>	<b>34 077 884</b>		<b>415 427</b>	<b>815 698</b>	<b>33 677 651</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture de l'exercice
Fondédiés - Messes et sépultures	15 000			15 000
Fonds dédiés liés à la générosité du public	29 477	84 864	5 665	108 676
<b>TOTAL</b>	<b>44 477</b>	<b>84 864</b>	<b>5 665</b>	<b>123 676</b>

Les fonds dédiés liés à la générosité du public sont des fonds affectés à un projet précis (Travaux sur un immeuble, investissement, activité pastorale...). En application du règlement ANC 2018-06, ces fonds sont reportés à la date de clôture lorsque qu'ils n'ont pas été utilisés, par ailleurs lorsque ils sont utilisés, et qu'ils servent à financer un bien, ces fonds sont affectés au résultat de l'association sur la durée d'amortissement du bien financé.

**INFORMATIONS ET COMMENTAIRES - 2022**

**PRODUITS A RECEVOIR**

Ils sont inclus dans les postes du bilan suivants pour un montant de :

- Autres créances:		
. Divers	221 896 €	
. Créance sociale	1 003 €	
-Disponibilités:		
.Produits financiers	87 728 €	
- Fournisseurs		
. Avoir à recevoir	-	€

**CHARGES A PAYER**

Elles sont incluses dans les postes du bilan pour un montant de :

-Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	-	€
-Fournisseurs, factures non parvenues	33 402 €	
-Fournisseurs immobilisations, factures non parvenues	-	€
-Dettes fiscales et sociales	52 128 €	
-Autres dettes	258 481 €	

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Elles se rapportent aux:

- Charges d'exploitation	84 836 €	
--------------------------	----------	--

**PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE**

Ils se rapportent aux:

- Produits d'exploitation	7 095 €	
---------------------------	---------	--

Le Commissaire aux Comptes  
pour Fitéco  
le chargé du mandat

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES  
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE - 2022**

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif		
		moins d'un an	plus d'un an	plus de 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	2 758 362	21 812	62 455	2 674 095
<b>Créances de l'actif circulant</b>				
Redevables et comptes rattachés				
Subvention à recevoir				
Autres créances	297 231	297 231		
Charges constatées d'avance	84 837	84 837		
<b>Total</b>	<b>3 140 430</b>	<b>403 880</b>	<b>62 455</b>	<b>2 674 095</b>
	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		moins d'un an	plus d'un an	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits souscrits	373 761	69 988	273 244	30 629
Emprunts et dettes financières divers	667 617		667 617	
Fournisseurs et comptes rattachés	167 291	167 291		
Dettes fiscales et sociales	215 018	215 018		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	780 663	720 663	60 000	
Produits constatés d'avance	7 096	7 096		
<b>Total</b>	<b>2 211 446</b>	<b>1 180 056</b>	<b>1 000 861</b>	<b>30 629</b>

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Engagements réciproques

**Baux emphytéotiques en faveur de l'AD - Situation 31/12/2022**

Preneur	Désignation	Commune	Adresse	Date	Acte juridique	Propriétaire	Durée	Début	Fin
Paroisse St Nicolas	Salles Paroissiales	Coulaines	2 av de Rome	25 avril 1970	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	S.A.M. (H.L.M)	99	01/05/1970	30/04/2069
Paroisse d'Etival	Salles Paroissiales	Etival les Le M	Rue Alphonse All	31 août 1981	Construction sur sol d'autrui	Mairie d'Etival	-	31/08/1981	-
St Paul Coulaines	Eglise St Paul	Le Mans	Rue du Luxembourg et rue de	12 mars 1965	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	Mairie du Mans	99	01/01/1965	31/12/2063
Paroisse St Bernard	Eglise St Bernard	Le Mans	Promenade Newt	22 août 1981	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	Mairie du Mans	99	01/01/1973	31/12/2071
Paroisse Ste Jeanne d'Arc	Eglise Ste Jeanne d'Arc	Le Mans	Place G. Washing	5 mai 1951	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	Mairie du Mans	99	01/06/1951	31/05/2050
Paroisse d'Allonnes	Salles paroissiales	Allonnes	60 rue Pierre Cur	10 novembre 1961	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	Mairie d'Allonne	99	01/11/1961	31/10/2060
Paroisse La Flèche	Salle paroissiale de la Dauversière	La Flèche	Rue de la Dauversière La Flèche	8 novembre 2007	Bail emphytéotique au bénéfice de l'AD	Fondation Cenomane	33	01/01/2007	31/12/2039

**Baux emphytéotiques consentis par l'AD à des tiers - Situation 31/12/2022**

Preneur	Désignation	Commune	Adresse	Date	Acte juridique	Propriétaire	Durée	Début	Fin
Association du Breil	Communauté	Montreuil le Henri	Cité communautaire	27 juin 1980	Bail emphytéotique au bénéfice Assoc du Breil	AD	65	01/07/1980	30/06/2045
Association du Breil	Communauté	Montreuil le Henri	Cité communautaire	29 juin 1984	Bail emphytéotique au bénéfice Assoc du Breil	AD	61	01/07/1984	30/06/2045
Ogec St Charles	Terrain St Charles	Le Mans	Rue Maupertuis	27 juillet 1967	Bail Emphytéotique 99 ans	AD	99	01/01/1967	31/12/2065

Annexe rapport CAC 2022

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (Suite)**

### **Engagements hors bilan**

Promesse d'hypothèque en garantie d'un prêts (Crédit Mutuel)	<b>400 000 €</b>
Assurance voyage - Service des pèlerinages (CIC Banque privée)	<b>30 000 €</b>

### **Indemnité de fin de carrière - IFC**

Il s'agit du montant des droit qui serait acquis par les laïcs au titre des indemnités de fin de carrière en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'Association Diocésaine du Mans à l'âge de la retraite.

Le calcul des IFC tient compte d'un taux d'évolution des salaires de 2,80 % et d'un coefficient d'actualisation de 3,60 %

Montant de l'engagement au 31/12/2022:	<b>50 847 €</b>
--	-----------------

**VENTILATION DES RECETTES - 2022**

- Cotisations	1 722
- Ventes de produits	111 355
- Prestations de services	425 232
- Subventions de fonctionnement	11 589
- Collectes	1 766 974
- Quêtes	857 357
- Casuels	851 139
- Legs	406 748
- contributions financières	120 447
- Autres produits / dons divers	544 096
	<b>5 096 659</b>

**ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS**

**Détail des produits et charges exceptionnels**

**Etat des produits exceptionnels**

Rep prov* abondement fond SELAM	192 000,00
UDOGEC FR ANNULAT* ROMME DDEC	423,00
VR DON PADERBORN 2022	30 000,00
OD SOLDE CD ADER FERMETURE	15 785,75
QP 2022 - int legs Saint Michel	11 560,00
OD TF21 MSJ/ NON REALISEE EN 22	35 000,00
OD TH2021 MSJ / NON REALISEE	8 000,00
	<hr/>
	292 768,75

**Etat des charges exceptionnelles**

AJUST.CAISSE VOL BILLETS 24/02/22 (St Martin)	555,00
VR UADF REVERS.FONDS SELAM	122 000,00
CB TP CONTRAVENTION STATIONNEMENT	35,00
VR SEM ST JEAN PDT LEG ST MICHEL	5 780,00
ND PERSEIGNE PDT LEG ST MICHEL	5 780,00
vol de la caisse (Bonnetable)	212,92
VR UADF FONDS SELAM	70 000,00
Abandon C/C Eurl St Julien	35 000,00
	<hr/>
	239 362,92

Le Commissaire aux Comptes  
pour Fitéco  
le chargé du mandat

**ASSOCIATION DIOCESAINE DU MANS**

**TABLEAUX DES EFFECTIFS - 2022**

	Effectifs
Laïcs (Equivalents temps plein)	36,50
Prêtres	78,00
Religieuses	5,00

Le Commissaire aux Comptes  
pour Fitéco  
le chargé du mandat